

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

\*\*\*\*\*

REGION DE L'EXTRÊME-NORD  
DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY  
ARRONDISSEMENT DE MAGA

\*\*\*\*\*

**COMMUNE DE MAGA**

\*\*\*\*\*

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHI  
Téléphone : 696 20 53 86/676 44 42 68



REPUBLIC OF CAMEROUN

Peace – Work – Fatherland

\*\*\*\*\*

FAR-NORTH REGION  
MAYO-DANAY DIVISION  
MAGA SUB-DIVISION

\*\*\*\*\*

**MAGA COUNCIL**

\*\*\*\*\*

INTERNAL TENDERS BOARD  
Phone : 696 20 53 86/676 44 42 68

### AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°006BIS/2022/AONO/C-MAGA/CIPM-BEC DU 16 FEVRIER 2022, EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF A LA REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE DE KELEO DANS LA COMMUNE DE MAGA, DEPARTEMENT DU MAYO DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD.

Le Maire de la Commune de MAGA, Autorité Contractante, lance pour le compte Commune de MAGA, un Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation des opérations sus indiquées.

#### 1. Objet de l'appel d'Offres.

Le présent Appel d'Offres a pour objet l'exécution du projet ci-après: **Travaux de réhabilitation du Centre de Santé de KELEO dans la Commune de Maga.**

#### 2. Consistances des travaux

Les travaux comprennent les taches suivantes :

- TRAVAUX PREPARATOIRES
- MACONNERIES ELEVATIONS
- CHARPENTE - COUVERTURE, MENUISERIES
- ELECTRICITE
- PEINTURE
- PLOMBERIE

#### 3. Participation et origine :

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais possédant une bonne expérience dans la réalisation des travaux de génie-civil et justifiant des capacités techniques et financières pour la bonne réalisation des travaux qui en constituent l'objet.

#### 4. Allotissement et financement

Les travaux, objet du présent Appel d'offres, sont en un seul lot et financés par le budget d'investissement public du Ministère de la Santé, exercices 2022. Le montant prévisionnel des travaux est de **Dix-sept millions Francs CFA (17 000 000) par lot.**

#### 5. Délais d'exécution

La durée maximale d'exécution des travaux est de trois (03) mois, à compter de la date de la notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

#### 6. Administration au nom de laquelle sera conclu le marché

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par l'autorité contractante, le marché sera conclu entre ce dernier et l'attributaire.

#### **7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres.**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré dès publication du présent avis à la Commune de Maga. Le retrait d'un dossier se fera sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non-remboursable de **34 000F (trente quatre mille francs) CFA** payable à la Recette Municipale de Maga.

#### **8. Retrait et acquisition des offres.**

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu dans les services de la Commune de Maga dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **Trente-quatre mille (34 000) FCFA** représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boîte Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

#### **9. Cautions de soumission :**

Les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission établie, selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère des Finances et d'un montant égal à : **Trois cent quarante mille (340 000) francs CFA**. Ladite caution devra être valide trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

La caution de soumission sera libérée d'office au plus tard trente (30) jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, la caution de soumission sera libérée après constitution du cautionnement définitif.

#### **10. Remise des offres.**

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (7) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telle devra parvenir dans les Services de la Commune de Maga au plus tard le **08 AOUT 2022** à **12 heures** précises et devra porter la mention :

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/2022AONO/C-MAGA/CIPM-BEC  
DU \_\_\_\_\_, EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF A LA REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE  
DE KELEO DANS LA COMMUNE DE MAGA, DEPARTEMENT DU MAYO DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD.  
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »**

#### **11. Recevabilité des offres**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par l'une des banques de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant égal à : **Trois cent quarante mille (340 000) francs CFA**.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de (03) mois précédant la date de dépôt des offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

#### **12. Ouverture des plis**

L'ouverture des offres aura lieu le **08 AOUT 2022** à **13 heures** par la Commission de Passation des Marchés Publics dans la salle des conférences des services de l'hôtel de ville de MAGA.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance du dossier.

#### **13. Critères d'évaluation.**

Après ouverture des Offres par la commission de passation des marchés, les plis déclarés recevables seront confiés à une sous-commission d'analyse pour évaluation. L'évaluation permettra de déterminer le coût de chaque offre et de comparer les offres entre elles.

### 12. 1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires ont pour objet d'identifier et d'éliminer les offres incomplètes ou non conformes pour l'essentiel aux conditions fixées dans le dossier d'appel d'offres.

Les critères éliminatoires sont :

- Dossiers incomplets ou pièces non conformes 48 heures après l'ouverture des plis (sous réserves des dispositions de l'article 92 (9) du décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics);
- Absence de la caution de soumission;
- fausses déclarations ou pièces falsifiées,
- non-satisfaction d'au-moins 70 % des critères essentiels,
- absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière,
- Modification des libellés ou quantités du cadre du devis inséré au DAO ;
- offre financière incomplète ou non conforme.

### 12.2. Principaux critères essentiels

Les critères d'évaluation technique des candidats se feront selon le système binaire (oui/non) des critères de qualification portant sur :

N°	Activité	Appréciation Oui/Non
A)	Référence du soumissionnaire (expérience générale et spécifique)	
B)	Matériels	
C)	Personnel d'encadrement (référence, qualification et CV)	
D)	Méthodologie- planning et délais d'exécution	

### 14. Délai de validité des offres.

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

### 15. Attribution du marché

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et réunissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères dits essentiels ou de ceux dits éliminatoires.

### 16. Renseignements complémentaires.

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès des services de la Mairie de MAGA.

Toute tentative de corruption avérée ou faits de mauvaises pratiques devra être signalée par écrit et messagerie téléphonique au Président de la Commission Nationale Anti-corruption (CONAC) avec copie au Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics./-

MAGA, le **12 JUIL 2022**

Le Maire de la Commune de MAGA  
Autorité Contractante



#### Ampliations :

- MINAT/MD
- MINMAP/DGMI (pour information)
- DRMINMAP/EN (pour information et affichage)
- DRMINEPAT/EN (pour information et affichage)
- DRMINDDVEL/EN (pour information et affichage)
- PRESIDENT/ CIPM (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour affichage et mémoire)